



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2025 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 8

Tirants d'eau permis – Montréal au Lac Ontario

Les navigateurs sont avisés qu'à partir du 31 mars 2025, **le tirant d'eau maximal dans la section Montréal – lac Ontario sera de 80.8 dm (26'-6") pour tous les navires.**

Dans **le canal Welland, le tirant d'eau maximal demeurera à 80,8 dm (26'-6") pour tous les navires.**

Les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau (SIT) approuvé et opérationnel seront autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 7 cm au-dessus du tirant d'eau maximal permis, à leur discrétion, à condition qu'ils satisfassent aux exigences énoncées à l'article 29 des Pratiques et procédures du Manuel de la Voie maritime.

Les conditions continuent d'être surveillées étroitement, et les navigateurs seront avisés dès que possible de tout changement.

Aucun navire ne sera autorisé à transiter à des tirants d'eau supérieurs à ceux spécifiés dans cet avis.

Le 18 mars 2025